



## Union européenne – Informations générales

- Négociations Brexit
- Etat de droit en Pologne
- Mécanisme pour l'interconnexion en Europe

## Actualité européenne de la protection sociale

### SANTÉ

- Brexit : plan de contingence médicaments
- Rapports par pays sur le traitement des données médicales

### FAMILLE/JEUNESSE

- Rapport sur les développements dans l'UE des politiques familiales.
- Mémo sur la mise en œuvre effective de programmes basés sur des données probantes

### RETRAITE/VIEILLESSE

- Rapports sur les pensions.

### EMPLOI ET POLITIQUE SOCIALE

- Contribution de la REIF sur l'AET
- Premières discussions sur le projet de rapport parlementaire de Jeroen Lenaers
- Rapports ESPN sur les réformes des politiques sociales
- Stabilisation des taux de chômage aux taux les plus bas depuis 2008.

## Agenda

## Publications

## FOCUS : Dernier sprint avant la finale... !

Si certains dossiers semblent avancer plutôt vite, voire étonnamment vite, à l'instar de la proposition de règlement établissant une Autorité européenne du Travail - la plupart des forces politiques au Parlement européen y étant, à des nuances près, favorables - le dossier épineux des règlements européens de coordination des systèmes de sécurité sociale semble bloqué en Commission Emploi. Aucune date de vote du projet de rapport de l'eurodéputé Guillaume Balas (S&D/FR) n'est pour l'instant prévue...

Or, si son contenu peut se révéler particulièrement technique, [la position d'ores et déjà adoptée par le Conseil de l'UE le 21 juin dernier](#) apporte des améliorations opérationnelles bienvenues, qui permettraient notamment de faciliter le travail et la coopération entre organismes nationaux de sécurité sociale... Or, il serait fort dommageable que le texte soit renvoyé aux calendes grecques et ne puisse pas être adopté lors de la législature actuelle.

La préparation du Brexit (accord de retrait éventuel et future relation UE-Royaume-Uni), devrait quant à elle perturber fortement l'agenda européen. L'éventualité d'« un *no-deal* » se profile au jour le jour, malgré l'ouverture du négociateur en chef de l'UE, Michel Barnier, à un prolongement des négociations jusqu'à la mi-novembre. Le congrès des conservateurs britanniques, prévu fin septembre, pourrait affaiblir ou asseoir la position de la Première Ministre britannique exposée dans le [Livre Blanc sur la future relation entre le Royaume-Uni et l'UE publié en juillet dernier](#).

Quoi qu'il en soit, l'UE avance, à pas discrets, notamment sur le front numérique. De nombreux projets européens sont en effet développés et contiennent un potentiel positif pour les citoyens, visant par exemple à améliorer l'accès aux soins de santé transfrontaliers et aux services à l'aide des technologies de l'information et de la communication.

Ce potentiel devra toutefois se concrétiser et être en conformité avec les nouvelles dispositions du Règlement Général sur la protection des données en ce qui concerne notamment le traitement des données médicales à des fins de recherche.

Le futur discours sur l'état de l'Union 2018 que le Président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, prononcera le 12 septembre 2018, le dernier de son mandat, devra être volontariste et tourné vers la résolution opérationnelle de préoccupations concrètes des citoyens européens à l'aune des futures élections de mai prochain ...

8,2 %

Le taux de chômage  
vacants dans la  
zone euro  
(Eurostat)

12,4

millions :

Total du 4<sup>ème</sup> appel à  
projet du « Mécanisme  
pour l'interconnexion  
en Europe

## Poursuites des discussions sur le Brexit.

Les négociations sur l'accord de retrait du Royaume-Uni de l'UE et la future relation entre les deux parties se sont poursuivies à l'occasion de trois tours de négociations ce mois-ci : du 16 au 17, du 21 au 22 puis du 29 au 31 août 2018. Le négociateur en chef de l'UE, Michel Barnier, a évoqué une progression des négociations à l'occasion d'une [conférence de presse le 31 août](#) sur des points finaux de négociation de l'accord tels que la frontière entre l'Irlande du Nord et l'Irlande, ou encore la protection des indications géographiques existantes. Le contenu de la nouvelle relation UE-Royaume-Uni après la fin de la période transitoire a également été abordé. Les premières discussions se sont focalisées sur la sécurité des citoyens via le maintien de la coopération judiciaire actuelle en matière pénale et la nécessité de conclure un partenariat ambitieux pour combattre le blanchiment d'argent. Michel Barnier a laissé la porte ouverte à une possible prolongation des négociations UE-Royaume-Uni jusqu'à mi-novembre, alors que la conclusion de l'accord de retrait est initialement prévue au Conseil européen des 18 et 19 octobre 2018. En parallèle, le [Congrès annuel des conservateurs britanniques du 30 septembre 2018 pourrait soit](#) rebattre les cartes des négociations actuelles, soit consolider l'approche *soft Brexit* de la Première ministre britannique, Theresa May. Pour rappel, le Brexit est programmé pour le 29 mars 2019.

*Pour plus d'informations, voir :*

[https://ec.europa.eu/commission/brexit-negotiations\\_fr](https://ec.europa.eu/commission/brexit-negotiations_fr)

## Etat de droit : avis motivé de la Commission européenne contre la Pologne.

La Commission européenne a adressé le 14 août 2018 un avis motivé à la Pologne contre sa loi sur la Cour suprême. Cette réforme abaisse l'âge de départ à la retraite des juges de la Cour suprême de 70 à 65 ans, ce qui risque de contraindre 27 des 72 juges y siégeant à prendre leur retraite. Après une lettre de mise en demeure envoyée le 2 juillet 2018, la Commission maintient que la loi polonaise sur la Cour suprême est incompatible avec le droit de l'Union, portant atteinte, selon elle, au principe de l'indépendance de la justice et à celui de l'immovibilité des juges.

L'exécutif européen est donc passé à la phase suivante de la procédure d'infraction. Les autorités polonaises disposent maintenant d'un mois pour prendre les mesures qui s'imposent pour se conformer à cet avis motivé. À défaut, la Commission pourrait décider de saisir la Cour de justice de l'Union européenne.

*Pour plus d'informations, voir :*

[http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-18-4987\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-4987_fr.htm)

## Mécanisme pour l'interconnexion en Europe : nouvel appel à projet.

L'Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux ainsi que la Commission européenne ont lancé le quatrième appel à projet 2018 dans le cadre du « Mécanisme

pour l'interconnexion en Europe » (*Connecting Europe Facilities*). Un total de 12,4 millions d'euros servira à stimuler et soutenir le développement d'infrastructures de service numérique. Cinq millions seront dédiés à des projets destinés à améliorer l'accès aux soins de santé transfrontaliers et les services à l'aide des technologies de l'information et de la communication (TICs). Trois millions financeront des projets de services permettant aux entreprises de réaliser des procédures de marchés publics en ligne, à une échelle transfrontalière. Quatre millions permettront de bénéficier de services de justice en ligne. Enfin, une enveloppe de quatre cent mille euros financera des projets de résolution des différends entre les consommateurs et les commerçants en ligne. Une journée d'information virtuelle est prévue le 13 septembre 2018.

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/news/2018-cef-telecom-call-ehealth>

## Santé

**Brexit : un plan de contingence pour la fourniture de médicaments en cas de non accord.**

Le 23 août 2018, le gouvernement du Royaume-Uni a publié un plan de contingence concernant la fourniture de médicaments, en vue de sa sortie de l'Union européenne prévue le 29 mars 2019 et dans l'éventualité d'une sortie sans accord. Le document, destiné aux fabricants de médicaments, vise à assurer la continuité des stocks de médicaments malgré les éventuels délais rencontrés à la douane à court terme. Ainsi, le gouvernement prévoit de disposer de six mois de stock supplémentaire et recommande la même précaution du côté de l'industrie pharmaceutique.

*Pour plus d'informations, voir :*

[https://www.gov.uk/guidance/medicines-supply-contingency-planning-programme?utm\\_source=006a7039-0408-4b48-ba1e-e47fc83caf75&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=govuk-notifications&utm\\_content=immediate](https://www.gov.uk/guidance/medicines-supply-contingency-planning-programme?utm_source=006a7039-0408-4b48-ba1e-e47fc83caf75&utm_medium=email&utm_campaign=govuk-notifications&utm_content=immediate)

**Rapports par pays concernant le traitement des données médicales à des fins de recherche dans le cadre du GDPR.**

Le projet AEGLE, financé par l'Union européenne dans le cadre du programme pour la recherche et l'innovation Horizon 2020 vient de publier, le 21 août 2018, ses rapports par pays 2018 concernant le traitement des données de santé après l'adoption du règlement général sur la protection des données personnelles (GDPR). Plus précisément, la problématique porte sur la possibilité ou non de traiter des données personnelles et en particulier des données de santé à des fins de recherche (notamment dans le cadre des « Big data »). En outre, il analyse la faculté du GDPR à obtenir une application harmonisée de règles concernant la réutilisation des données personnelles sans le consentement éclairé des sujets des données, qui étaient appliquées différemment dans les Etats membres du temps de l'ancienne Directive sur la protection des données.

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/news/big-data-general-data-protection-regulation-and-health-eu-country-reports-and-lessons-learnt>

## Famille/Jeunesse

**Premier rapport annuel EPIC sur les développements dans l'UE des politiques familiales.**

La Plateforme européenne pour l'investissement dans l'enfance (EPIC) a publié son premier rapport thématique annuel sur le développement des politiques familiales et liées à l'enfant en Europe.

Le rapport note que l'adoption du [Socle européen des droits sociaux](#) a posé un cadre pour de nouvelles actions politiques et législatives touchant les familles et les enfants européens.

Il fournit également des données relatives aux différentes tendances nationales en matière de politiques familiales, fournissant des études spécifiques sur les enfants migrants, les évolutions en matière de congés parentaux ou encore les avancées dans le processus de désinstitutionalisation des enfants.

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=738&langId=en&pubId=8127&furtherPubs=yes>

## Mémo sur la mise en œuvre effective de programmes basés sur des données probantes.

Ce mémo, publié par la Plateforme européenne pour l'investissement dans l'enfance (EPIC), est le quatrième d'une série de documents informatifs sur les politiques publiques liées à la prise en charge des enfants.

Cette édition se présente comme un guide pratique pour les organisations travaillant dans le domaine de l'enfance dans la mise en place de pratiques destinées à soutenir les enfants et leurs familles.

Elle présente les quatre étapes pour la mise en place d'un programme (exploration, installation, mise en œuvre initiale, mise en œuvre finale) puis se concentre sur les premières étapes, jugées primordiales pour la réussite de tout programme. Elle présente ainsi les étapes de l'installation et de la mise en œuvre initiale en précisant les éléments nécessaires à l'acquisition des ressources pour le lancement et la mise en œuvre d'un nouveau programme social.

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=738&langId=en&pubId=8121&furtherPubs=yes>

## Retraite/ Vieillesse

### Rapports du Réseau européen de politique sociale (ESPN) sur les pensions.

Le Réseau européen de politique sociale (ESPN) a publié le 6 août 2018 deux rapports sur les pensions. Le premier concerne la mise en œuvre de l'accord gouvernemental belge pour 2014-2019 visant à augmenter la transparence de l'information sur les pensions et l'élargissement de la couverture du deuxième pilier. Si l'élargissement se poursuit, une fragmentation importante par catégorie de travailleurs est constatée. Le rapport aborde également les questions liées à l'introduction d'un système à points notionnels, y compris le lien automatique entre l'âge légal de la retraite et l'espérance de vie. Les premiers résultats démontrent une complexité dans la mise en place d'un tel système voire sa faible pertinence.

Le second rapport analyse la réforme du gouvernement social-démocrate suédois en 2014 dans le champ des pensions. Le rapport se montre critique sur l'efficacité de l'allongement de l'âge légal de départ à la retraite et le maintien d'une inégalité homme/femme en la matière.

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=1135&newsId=9172&furtherNews=yes>

## Emploi et affaires sociales

Contribution de la REIF à la proposition de règlement établissant une Autorité européenne du Travail...

[La Représentation européenne des institutions françaises de sécurité sociale \(REIF\) a publié le 28 août 2018 une contribution](#) à la proposition de règlement de la Commission européenne visant à établir une Autorité européenne du Travail (AET). Selon la REIF, l'ambition de la Commission de mettre sur pied une structure à vocation permanente sous la forme d'une agence exécutive de l'UE et opérationnelle dès 2019 est particulièrement bienvenue. L'objectif de fédérer les missions techniques et opérationnelles de certaines instances de l'UE doit pouvoir permettre à terme d'échanger des informations de manière plus automatique entre organismes nationaux chargés de la lutte contre le travail illégal ou non déclaré et en particulier ceux compétents dans le contrôle, l'inspection ainsi que le recouvrement des cotisations et prestations de sécurité sociale dans l'UE. Par ailleurs, si la mission de médiation entre les États membres donnée à l'AET en cas de différend dans l'application du droit de l'Union est opportun, la REIF souhaite des clarifications afin d'améliorer substantiellement la procédure actuelle de dialogue et de conciliation devant la Commission administrative pour la coordination des systèmes de sécurité sociale. Enfin, le rôle confié à l'AET pour la coordination de missions d'inspection concertées ou communes présente une plus-value pouvant apporter un appui logistique et technique réel aux autorités de contrôle et d'inspection de sécurité sociale via des services de traduction, d'interprétariat et d'assistance juridique.

*Pour plus d'informations, contacter :* [info@reif-eu.org](mailto:info@reif-eu.org)

... Et premières discussions sur le projet de rapport parlementaire de Jeroen Lenaers au Parlement européen.

En parallèle, la Commission Emploi et Affaires sociales du Parlement européen a discuté pour la première fois le 29 août 2018 des amendements au projet de rapport de Jeroen Lenaers (PPE/PB) (Voir REIF Info 303). La grande majorité des groupes politiques soutiennent la proposition et appelle à des clarifications concernant le rôle de résolution de différends intra-UE proposé par le rapporteur, ainsi qu'un strict respect des compétences nationales en termes d'inspection sociale. Huit eurodéputés du Groupe des Socialistes et Démocrates (S&D), dont Agnès Jongerius (S&D/ PB),

s'opposent à la fusion dans l'AET de la Commission technique, de la Commission des comptes et du comité de conciliation de la Commission administrative pour la coordination des systèmes de sécurité sociale. Le vote en Commission Emploi du projet de rapport est prévu le 18 octobre 2018. Le Groupe Questions sociales du Conseil de l'UE sous Présidence autrichienne se réunira pour discuter du texte le 14 septembre 2018.

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://www.reif-org.eu/wp-content/uploads/2018/08/Contribution-REIF-Autorit%C3%A9-europ%C3%A9enne-du-travail-13-07-2018.pdf>

## Nouveaux rapports Flash de l'ESPN sur les récentes réformes des politiques sociales dans les Etats européens.

Le réseau européen des politiques sociales (ESPN) a publié une nouvelle série de rapports Flash présentant les réformes prévues en Grèce, Lituanie, Slovaquie et Espagne.

La Grèce a en effet profondément réformé son système de protection sociale via l'introduction de nouvelles prestations sous condition de ressources qui remplacent les précédentes prestations et qui ont été organisées afin de faciliter leur accès, leur gestion et leur versement. L'objectif est de renforcer le système par un meilleur ciblage des populations bénéficiaires, une efficacité plus importante et une réduction de la fragmentation du système.

Alors que la Lituanie s'est engagée à revoir son système éducatif, la Slovaquie prévoit le développement de ses infrastructures et services d'accueil du jeune enfant. Probablement disponibles d'ici cet automne, des débats publics sont encore en cours concernant le caractère raisonnable, notamment en termes financiers, de ces nouvelles mesures.

Le rapport concernant l'Espagne traite du Plan pour le logement d'Etat 2018-2020 qui vise à faciliter l'accès au logement des personnes vulnérables tout en relançant le secteur de la construction. Les mesures proposées portent sur le logement locatif mais aussi sur la réhabilitation urbaine et la rénovation.

*Pour plus d'informations, voir :*

*Pour la Grèce :* <http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=19997&langId=en>

*Pour la Slovaquie :* <http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=19998&langId=en>

*Pour l'Espagne :* <http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=19993&langId=en>

## Stabilisation des taux de chômage aux taux les plus bas depuis 2008.

Selon les dernières données Eurostat, le taux de chômage s'est établi à 8,2% dans la zone euro et à 6,8% dans l'UE des 28.

La situation est stable par rapport à juin 2018 pour la zone euro et en baisse par rapport au mois précédent pour l'UE des 28. Ces taux sont les plus bas, respectivement, depuis novembre 2008 et avril 2008.

Parmi les États membres, les taux de chômage les plus faibles en juillet 2018 ont été enregistrés en République tchèque (2,3%), en Allemagne (3,4%) et en Pologne (3,5%). Les taux de chômage les plus élevés ont quant à eux été relevés en Grèce (19,5% en mai 2018) et en Espagne (15,1%). Sur un an, le taux de chômage a baissé dans tous les États membres. Les baisses les plus marquées ont été observées à Chypre (de 10,7% à 7,7%), en Grèce (de 21,7% à 19,5% entre mai 2017 et mai 2018), au Portugal (de 8,9% à 6,8%) et en Croatie (de 10,9% à 8,8%).

En juillet 2018, le taux de chômage des jeunes s'est établi à 14,8% dans l'UE des 28 et à 16,6% dans la zone euro, contre respectivement 16,8% et 18,7% en juillet 2017. Les taux les plus faibles en juillet 2018 ont été observés en Allemagne (6,1%), à Malte (6,3%) et en République tchèque (6,6%), tandis que les plus élevés ont été enregistrés en Grèce (39,7% en mai 2018), en Espagne (33,4%) et en Italie (30,8%).

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/9105320/3-31082018-AP-FR.pdf/575118e4-1523-4081-895b-712b189b6440>



## A venir

19 septembre 2018, Vienne – Conférence sur la numérisation de l'emploi.

La Présidence autrichienne de l'UE organise une conférence sur la qualité de l'emploi dans le contexte des nouvelles formes d'emploi qui permettra d'aborder les questions liées à l'organisation du travail et l'organisation des relations de travail dans ce contexte.

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://www.eu2018.at/calendar-events/political-events/BMASGK-2018-09-19-Conf-Digitalisation.html>

24 septembre 2018, Prague – Séminaire MoveS: Libre circulation des travailleurs – 50 ans après, interaction avec la sécurité sociale.

Le réseau européen sur la coordination des systèmes de sécurité sociale (MoveS) organise un séminaire à Prague qui traitera d'abord de questions générales liées à la libre circulation des travailleurs et notamment sur la directive de 2004 et le détachement des travailleurs, puis des débats actuels concernant la révision des règles européennes sur la coordination des systèmes de sécurité sociale. Des discussions plus précises analyseront plus en détail la situation de la République tchèque concernant ces différentes questions.

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=19973&langId=en>

26 septembre 2018, Bruxelles – CESI@noon: « The Matzak Judgment on home-based on-call time – impacts on working time, remuneration and organisation of health, civil protection and law enforcement ».

La Confédération européenne des syndicats des travailleurs indépendants (CESI) organise une rencontre pour discuter des conséquences de la décision rendue par la CJUE dans [l'affaire Matzak](#). Cette décision peut en effet avoir d'importantes conséquences sur l'organisation du temps de travail, sur la rémunération ainsi que sur le respect des dispositions légales dans les services ayant des périodes de garde à domicile.

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdx81oyIPMTVUeDCspzNWq5MfMnYBoZYwQsctLZ2PUCH8zmkA/viewform>

Peter Raeymaekers, LyRaGen, *The use of genome information in health care: ethical, legal and societal issues*, Fondation Roi Baudoin, juin 2018, 48 p.

Cette étude constitue le résultat d'un projet mis en œuvre par le ministère belge de la santé. Introduit le 23 février 2018 par un atelier intitulé « l'utilisation de l'information sur le génome dans les soins de santé : identification et discussion autour des problèmes éthiques, juridiques et sociétaux » réunissant des experts, décideurs, et parties prenantes de Belgique ainsi que d'autres pays européens, le projet s'interroge sur les tensions entre les différentes problématiques soulevées par les technologies dans le champ de la génomique appliquées en médecine. En effet, alors que le coût de ces technologies les rend, à ce jour, inabornables, beaucoup sont convaincus que l'utilisation des informations génomiques dans les soins de santé permettrait pourtant de réaliser des économies, tout en améliorant la qualité des soins. Par ailleurs, elles posent des questions médicales et scientifiques ainsi que techniques, mais aussi éthiques, juridiques et sociétales. En outre, leur impact sur la santé et les soins pourrait s'avérer profond.

Pour plus d'informations, voir :

[https://www.kbs-frb.be/en/Activities/Publications/2018/20180712PP?hq\\_e=el&hq\\_m=5386242&hq\\_l=8&hq\\_v=8d9b142c9c](https://www.kbs-frb.be/en/Activities/Publications/2018/20180712PP?hq_e=el&hq_m=5386242&hq_l=8&hq_v=8d9b142c9c)

Balestra, C., R. Boarini et E. Toso (2018), *What matters the most to people?: Evidence from the OECD Better Life Index users' responses*, OECD Statistics Working Papers, no. 2018/03, Éditions OCDE, 24 juillet 2018, 38 p.

Cette publication reprend les données de l'index « vie meilleure » (Better life Index) de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), qui rassemble des mesures moyennes du bien-être au travers de pondérations définies par les utilisateurs. Cette publication analyse les réponses des plus de 130 000 utilisateurs de l'index depuis 2011, autour de trois objectifs : identifier les facteurs influençant les préférences des utilisateurs dans un ensemble de 11 dimensions du bien-être ; fournir un aperçu des préférences des utilisateurs pour un large groupe de pays dont les cultures et conditions de vie diffèrent ; tester les effets de la satisfaction des utilisateurs, par rapport à une dimension du bien-être donnée, sur le poids qu'ils lui attribuent, à travers différents groupes de population. La publication montre que l'état de santé, l'éducation et la satisfaction dans la vie sont les aspects qui comptent le plus pour les utilisateurs. En outre, les hommes attribuent davantage d'importance aux revenus que les femmes, tandis que les femmes valorisent la communauté et l'équilibre vie privée vie professionnelle plus que les hommes. Par ailleurs, la santé, la sécurité, le logement et l'engagement civique gagnent en importance avec l'âge tandis que la satisfaction dans la vie, l'équilibre vie privée vie

professionnelle, l'emploi, le revenu et la communauté sont plus importants pour les jeunes.

*Pour plus d'informations, voir :*

[https://www.oecd-ilibrary.org/economics/what-matters-the-most-to-people\\_edf9a89a-en](https://www.oecd-ilibrary.org/economics/what-matters-the-most-to-people_edf9a89a-en)

La Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne.

Depuis le 01 avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général, du régime agricole et les travailleurs indépendants : l'assurance maladie (CNAMTS), la retraite (CNAV), la famille (CNAF), le recouvrement (ACOSS), la mutualité sociale agricole (CCMSA), la caisse nationale déléguée à la sécurité sociale des travailleurs indépendants, ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS) et le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS).

